

# DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION 2025/2026



## RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Date limite de dépôt des dossiers : le 23 mai 2025

Comme tous les ans, vous devez procéder aux inscriptions périscolaires (restauration, accueil périscolaire) pour l'année scolaire 2025-2026.

**⚠ Le règlement intérieur a changé. Il est important d'en prendre connaissance.**

Les inscriptions ne sont pas automatiques et doivent être renouvelées chaque année en Mairie.

Vous devez déposer ces dossiers, dûment remplis et accompagnés des documents demandés, aux horaires d'ouverture suivants :

**Mardi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00**

Aucun enfant ne pourra être accueilli aux différents services périscolaires sans inscription préalable.

Pour tout changement (situation familiale, coordonnées téléphoniques, adresse, banque...) en cours d'année merci de bien vouloir informer la mairie pour la mise à jour de votre dossier.

**⚠ Tous les dossiers incomplets seront rejetés.**

Tous nos documents sont téléchargeables sur le site internet de la Commune, sur Klassly ainsi que sur la page Facebook de la commune et sur l'application Intramuros.